



## Statuts

### Art. 1 Nom

L'association Radio LOL FM est une association au sens des art. 60 et suivants du Code Civil Suisse avec siège à la Forclaz VD.

### Art. 2 But

Radio LOL FM est une association à but non-lucratif. Elle a pour but d'informer le public des informations régionales et des autorités à l'antenne et par le biais des réseaux sociaux. Elle a également pour but de divertir le public par le biais de différentes émissions.

### Art. 3 Ressources

Les ressources de l'association sont :

- Les cotisations
- Les dons
- Les subventions

Le prix des cotisations est décidé par l'assemblée générale

Les membres du comité ne paient pas de cotisation

### Art. 4 Organisation

Le comité est composé d'au minimum deux personnes ; d'un(e) directeur et d'un(e) secrétaire.

Les décisions importantes doivent être en accord par les deux parties.

Les deux parties ont la signature sociale.

Si le comité est constitué d'un nombre pair, le vote de la direction compte 2 voix.

## **Art. 5 Membres**

Seuls les membres actifs de l'association peuvent être membre du comité.

### **Art. 5a Admissions et démissions**

L'admission et la démission des membres doivent être annoncées par écrit au comité

## **Art.6 Assemblée générale**

L'association est tenue à organiser une assemblée générale par année en convoquant tous ses membres.

L'ordre du jour doit être communiqué aux membres, au moins 20 jours avant l'assemblée générale.

L'ordre du jour comporte :

- L'activité de l'association
- Les comptes et son budget
- Admission et démission
- Diverses propositions

## **Art.7 Comptes**

Les comptes sont tenus par un membre du comité.

## **Art.8 Dissolution**

La dissolution de l'association ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des membres inscrits, dans une assemblée générale extraordinaire ayant ce seul objet à l'ordre du jour.

En cas de dissolution, le fond social sera versé à la Commune d'Ormonts-Dessous.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale à l'unanimité.

le 13 octobre 2019.

Directeur

Secrétaire